



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.13

Numéro de la demande : 2013-5210
Demande d'homologation : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie, identité des produits de formulation, proportion des produits de formulation
Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette d'un produit – Précautions
Produit : Herbicide Grazon XC
Numéro d'homologation : 31642
Matières actives (m.a.) : 2,4-D, présent sous forme de sel de choline
Piclorame, présent sous forme de sel de triisopropanolamine
Numéro de document de l'ARLA : 2412212

Objet de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer un nouvel herbicide conçu pour une application dans les terrains de parcours, les pâturages permanents et les autres zones non cultivées de l'Ouest canadien pour la suppression des arbres, des graminées vivaces à racines profondes et des latifoliées bisannuelles.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Grazon XC se présente sous forme de solution contenant du 2,4-D (sous forme de sel de choline) à une concentration nominale de 360 g/L et du piclorame (sous forme de sel de triisopropanolamine) à une concentration nominale de 97,5 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,20-122 g/mL et un pH de 6,8 à 7,5. Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

Évaluations sanitaires

L'herbicide Grazon XC présente une toxicité aiguë faible par voie orale ($DL_{50} = 2500$ mg/kg poids corporel (p. c.)), par voie cutanée ($DL_{50} > 5000$ mg/kg) et par inhalation ($CL_{50} > 6,05$ mg/L). Il cause une irritation oculaire modérée et des irritations cutanées minimales chez le lapin. C'est un sensibilisant cutané léger d'après l'essai biologique local réalisé sur des ganglions lymphatiques de souris.

L'utilisation de la préparation commerciale, Herbicide Grazon XC, dans les parcours naturels, les pâturages permanents et d'autres sites non cultivés de l'Ouest canadien ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée du 2,4-D et du piclorame. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de piclorame ou de 2,4-D n'a été présentée pour étayer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, Herbicide Grazon XC, dans les parcours naturels, les pâturages permanents et d'autres sites non cultivés de l'Ouest canadien. Des données sur les résidus et des justifications scientifiques ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. L'homologation de la nouvelle préparation commerciale, Herbicide Grazon XC, contenant du piclorame, sous forme de sel aminique, et de 2,4-D, sous forme de sel de choline, ne devrait pas modifier la quantité de résidus dans les denrées destinées à l'alimentation animale qui découlent du broutage des pâturages et des parcours naturels traités avec du piclorame et du 2,4-D. Les résidus de piclorame et de 2,4-D dans et sur les matrices d'animaux d'élevage seront couvertes par les limites maximales de résidus applicables aux denrées d'origine animale. Par conséquent, l'exposition alimentaire au piclorame ou au 2,4-D ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'étiquette de l'herbicide Grazon XC comprend des zones tampons pour les applications à raison de 6,2 L/ha. Ce sont les mêmes que celles indiquées sur l'étiquette de l'herbicide homologué Grazon pour une application à raison de 9,3 L/ha (numéro d'homologation 27634). En incluant ces zones tampons, aucun risque supplémentaire pour l'environnement n'est prévu avec l'utilisation de l'herbicide Grazon XC.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur, y compris les données de 29 essais en champ menés au Canada et aux États-Unis sur une période de trois ans, ont été présentés à des fins d'examen. L'efficacité et l'innocuité pour les hôtes de l'herbicide Grazon XC, appliqué seul ou avec un agent surfactant à base de silicone ou un agent surfactant non-ionique, ont été directement comparées au traitement homologué avec l'herbicide Grazon (numéro d'homologation 27634) appliqué seul ou avec les surfactants respectifs, en respectant la même concentration de matière active (m. a.) par hectare.

L'efficacité de l'herbicide Grazon XC pour la suppression d'un grand nombre de latifoliées (annuelles, bisannuelles ou vivaces), de broussailles ligneuses et d'arbres a été évaluée d'une à cinq fois. Les données de ces essais ont montré que le degré de suppression des latifoliées, broussailles ligneuses et arbres, après une utilisation d'herbicide Grazon XC appliqué seul ou avec un surfactant, était comparable à celui du traitement homologué avec l'herbicide Grazon, appliqué seul ou avec le même surfactant. Par conséquent, toutes les allégations relatives à l'efficacité inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Grazon peuvent être incluses sur celle de l'herbicide Grazon XC.

L'innocuité pour les hôtes de l'herbicide Grazon XC a été évaluée sur le chiendent pied-de-poule, le dactyle pelotonné, la fétuque élevée et les herbes mixtes dans 12 des essais présentés. Les données de ces essais ont montré que le degré de dommage pour les graminées après une utilisation d'herbicide Grazon XC appliqué seul ou avec un surfactant homologué, était comparable à celui du traitement homologué avec l'herbicide Grazon, appliqué seul ou avec le même surfactant. Par conséquent, toutes les utilisations inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Grazon peuvent être incluses sur celle de l'herbicide Grazon XC.

Étant donné que la concentration maximale d'herbicide Grazon indiquée sur l'étiquette est de 9,3 L/ha (équivalent à une application d'herbicide Grazon XC à une concentration de 6,2 L/ha), la concentration maximale acceptable d'herbicide Grazon XC a été fixée à 6,2 L/ha.

L'homologation d'une préparation d'herbicide Grazon XC plus concentrée permettra aux utilisateurs de pulvériser la même quantité de produit sur une plus grande surface.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour justifier l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, Herbicide Grazon XC.

Références

- 2349096 2013, 10.2.3.3 ASPECT HERBICIDE, Grazon XC, and GF-27666 2013. ARM Trial Reports-29 trials, DACO: 10.2.3.3.
- 2349072 2012, Group A-Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, Certified Limits, and Enforcement Analytical Method for GF-2766, an End Use Product Containing 2,4-D Choline and Picloram TIPA, DACO 3.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, CBI
- 2349074 2012, Analytical Method and Validation for the Determination of Picloram and 2,4-D in GF-2766 Formulation, DACO: 3.4.1 CBI
- 2349075 2012, Group B-Physical/Chemical Properties for GF-2766, A Liquid End Use Product Containing 2,4-D Choline Salt and Picloram-triisopropanolammonium, DACO: 3.5,3.5.1, 3.5.11,3.5.12,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2349076 2012, Determination of Color, Odor, Physical State, Oxidizing and Reducing Action, Flashpoint, Explodability, pH, Viscosity, and Density of GF-2766, an End Use Product Containing 2,4-D Choline Salt and Picloram-triisopropanolammonium, DACO: 3.5.1, 3.5.11,3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
- 2349080 2012, GF-2766: Laboratory Study of Accelerated storage stability at 54°C in glass and HDPE and stability at 0°C, DACO: 3.5.10 CBI
- 2392095 2014, GF-2766: Laboratory Study of Storage Stability and Corrosion Characteristics at ambient temperatures in HDPE containers, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
- 2349081 2012, Acute Oral Toxicity Study of GF-2766 in Rats, DACO: 4.6.1
- 2349084 2012, Acute Dermal Toxicity Study of GF-2766 in Rats, DACO: 4.6.2
- 2349086 2012, Acute Inhalation Toxicity Study of GF-2766 in Wistar Rats, DACO: 4.6.3
- 2349088 2012, Acute Eye Irritation Study of GF-2766 in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 2349089 2012, Acute Dermal Irritation Study of GF-2766 in Rabbits,
- 2349090 2012, GF -2766: Skin Sensitisation Study of GF -2766 by Local Lymph Node Assay in Mice, DACO: 4.6.6
- 2349117 2013, DACO 5 Exposure (Occupational and/or Bystander), DACO: 5.1,5.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.